



Communauté de
Communes
Provence Verdon

Acquisitions foncières nécessaires à la réalisation d'un équipement sportif polyvalent et d'équipements publics sur le territoire de la commune de Barjols

A- Dossier préalable à la Déclaration d'Utilité Publique

4. Note décrivant les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants

Sommaire

1	L'ÉQUIPEMENT SPORTIF POLYVALENT	3
1.1	PRÉSENTATION SUCCINCTE DU PROJET	3
1.2	DONNÉES TECHNIQUES.....	3
2	LA ZONE DE STATIONNEMENT	6
3	LES ESPACES RÉCRÉATIF, DE LOISIRS ET SPORTIFS.....	7

1 L'équipement sportif polyvalent

1.1 Présentation succincte du projet

Le projet consiste en la création d'un équipement sportif polyvalent, sur le territoire de la Commune de Barjols. Cet équipement prendra place en face du collège Joseph Arbaud, il sera donc le gymnase du collège, qui en est aujourd'hui dépourvu. Il sera également destiné aux associations sportives locales et pourra recevoir des compétitions départementales.

L'accès au projet sera réalisé depuis l'avenue de Tavernes. Un parvis d'accueil sera aménagé à proximité de l'entrée principale du gymnase.

Dans le cadre de la définition des besoins les locaux sont répartis en 6 entités différentes :

1. Accueil
2. Espaces sportifs
3. Vestiaires / sanitaires
4. Locaux annexes
5. Locaux de services
6. Espaces extérieurs

1.2 Données techniques

1. Accueil

○ Hall d'accueil

Le hall d'accueil a une fonction d'accueil et de distribution, mais aussi d'affichage et d'information (horaires des compétitions, inscriptions, ...). Il constitue l'accès principal du gymnase et distribue la grande salle d'évolution du gymnase ainsi que l'ensemble des espaces annexes.

○ Sanitaires publics H/F

Les sanitaires publics seront distincts des sanitaires élèves.

Ils seront conformes à la réglementation concernant les personnes à mobilité réduite et seront facilement accessibles depuis le hall d'entrée et la grande salle d'évolution.

○ La régie

La régie a une fonction de contrôle des compétitions et des animations. Son emplacement devra être judicieux dans le projet.

Le local devra disposer d'une vue sur l'ensemble des aires d'évolution de la salle principale, et sur le hall d'entrée.

2. Espaces sportifs

○ Gymnase – grande salle d'évolution

La grande salle d'évolution du gymnase doit répondre aux exigences techniques des activités sportives pratiquées et accueillir les sportifs dans des conditions de confort, notamment acoustique et visuel.

La salle aura les dimensions suivantes :

- dimension du pourtour libre de tout obstacle : 44 x 24 m minimum
- hauteur libre de tout obstacle : 7m

Les dimensions de la salle permettent de répondre aux exigences de l'enseignement de l'EPS en collège et aux exigences des compétitions de niveau départemental pour le basket-ball. Il sera prévu les tracés au sol suivants aux couleurs normalisées.

Handball	1 terrain réglementaire 40 x 20 m	
Futsal	1 terrain réglementaire 34 x 16 m	
Basket-ball	1 terrain réglementaire 28x15m	2 terrains 20 x 14,0 m espacés de 2 m minimum (terrains réservés pour l'entraînement)
Volley-ball	1 terrain réglementaire 18 x 9m	4 terrains 18 x 9m espacés de 2 m (terrains réservés à un usage loisirs)
Badminton	7 terrains 13,40 m x 6,10 m espacés d'environ 2m (utilisation loisirs, terrains non homologués)	
Escalade	Un mur d'escalade d'initiation sur une hauteur de 7m	

○ Mur d'escalade

Un coté du gymnase sera conçu de manière à permettre l'installation d'un mur d'escalade à l'intérieur de la grande salle d'évolution, de préférence en pignon de salle afin de ne pas empiéter sur l'aire principale de jeux. Les dimensions de la future structure d'escalade seront de 18.5 m de largeur et 7 m de hauteur.

Les tapis de réception seront rabattus sur le mur à l'aide de sangles quand celui-ci n'est pas utilisé (limitation de la manutention et des espaces de rangements, sécurisation de l'accès au mur).

Une séparation mobile (type filet ou rideau) au 1/3 de la grande salle d'évolution devra également être installée

○ Tribunes

Deux rangées de gradins seront aménagées sur une longueur de la salle d'évolution pour une centaine de personnes : une conception simple, type banc ou marche, sera proposée.

Ces gradins servent au regroupement d'une classe lors des cours EPS pour des explications théoriques ou à l'accueil des spectateurs dans le cadre des matchs et compétitions.

3. Vestiaires/sanitaires

○ Blocs vestiaires élèves

Afin de permettre à 2 classes ou groupes d'évoluer simultanément dans la grande salle d'évolution, il est nécessaire de prévoir 2 blocs vestiaires/douches (1 bloc filles, 1 bloc garçons). Chaque bloc comprend :

- 2 vestiaires d'une capacité de 15 personnes minimum (bancs et patères)
- 1 local douche directement accessible depuis les 2 vestiaires

○ Vestiaires enseignants

Un bloc vestiaire pour les enseignants devra être prévu. Il dispose de deux espaces distingués hommes/ femmes. Chaque espace vestiaire sera équipé d'un espace vestiaire, d'une douche et d'un sanitaire.

○ Vestiaires arbitres

Ces vestiaires seront utilisés par les arbitres lors des compétitions départementales.

Il est prévu un bloc vestiaire. Il dispose de deux espaces distingués hommes/ femmes.

Chaque espace vestiaire sera équipé d'un espace vestiaire, d'une douche et d'un sanitaire.

○ Sanitaires H/F

Les sanitaires élèves/sportifs seront distincts des vestiaires/douches pour des raisons de sécurité (vols...)

Il sera prévu deux blocs sanitaires (distinction filles/garçons). Ils seront conformes à la réglementation concernant les personnes à mobilité réduite et seront facilement accessibles depuis la grande salle d'évolution (circuit chaussures de salle).

4. Locaux annexes

○ Bureau enseignants

Le bureau des enseignants est un espace de travail ; il sera équipé : mobilier, équipement informatique. Ce bureau sera directement accessible depuis la salle d'évolution et disposera d'une vue directe sur l'aire d'évolution.

○ Stockage scolaire

Les espaces de rangements scolaires sont à distinguer des rangements associatifs. Ces espaces doivent être sécurisés. Ils doivent permettre, par les élèves eux-mêmes, un rangement cohérent, accessible et sécurisé des équipements mobiles (poteaux, filets, tapis, etc ...) et du matériel pédagogique (ballons, ...)

Dans le cadre de la présente opération il sera prévu un local de rangement du collège qui permettra le rangement du matériel sportif: tables ping pong, matériel gymnastique, matériel athlétisme, petit matériel (ballons, caisses, ...), etc ...

Ce local sera directement accessible depuis la grande salle d'évolution par un accès aisé et immédiat (grande ouverture) et sera fermé par un volet roulant électrique (commande par clef).

Il disposera également d'un accès aisé depuis le bureau enseignant. La hauteur utile minimum : 3 m.

○ Stockage associatif

Le local de rangement associatif est destiné au matériel des associations sportives. Ce local sera directement accessible depuis la grande salle d'évolution par un accès aisé et immédiat. Il sera situé au plus proche de l'accès à la grande salle d'évolution. La hauteur utile minimum : 3 m.

Le stockage associatif devra bénéficier d'un accès depuis l'extérieur.

○ Infirmerie

Une infirmerie sera prévue dans le gymnase. Elle sera directement accessible depuis la grande salle d'évolution et disposera d'un accès aisé avec les vestiaires.

Son emplacement doit également permettre d'y accéder rapidement avec un brancard, et d'évacuer rapidement le blessé vers l'extérieur (accès ambulance à prévoir).

5. Locaux de service

Un local entretien permettra le stockage des produits et matériels de nettoyage et d'entretien courant.

Ce local sera situé à proximité de la grande salle d'évolution tout en restant accessible depuis la circulation générale du gymnase. Un atelier de maintenance sera prévu.

Le local poubelle devra bénéficier d'un double accès (un accès depuis l'intérieur du gymnase et un accès depuis l'extérieur).

6. Espaces extérieurs

○ Voie d'accès

Une voie d'accès sera aménagée conforme aux règles de sécurité incendie.

○ Espace d'attente - parvis

Un espace d'attente sera aménagé devant l'entrée du gymnase. Cet espace sera couvert.

○ Stationnement de proximité

Deux places de stationnement seront aménagées à proximité de l'entrée du gymnase. Ces places seront utilisées par des véhicules de service et permettront le stationnement des personnes à mobilité réduite.

7. Programme technique et architectural

○ performance énergétique du bâtiment

Dans le cadre de la présente opération, le bâtiment devra être conforme à la réglementation en vigueur approuvée au moment du dépôt du permis de construire. La performance énergétique du bâtiment est un élément important pour le maître d'ouvrage. Il est demandé aux groupements d'anticiper l'arrivée de la réglementation environnementale 2020.

Le futur gymnase doit être capable de s'adapter facilement à la nouvelle RE2020 sans modifications majeurs du projet.

○ exigence de confort

L'architecture, tout en affirmant la qualité d'équipement public, présentera des espaces fonctionnels et conviviaux où la configuration et l'échelle des locaux, la vue sur l'extérieur, le traitement des espaces extérieurs, ... seront autant d'éléments qualitatifs qui enrichiront le cadre de vie des utilisateurs et usagers du gymnase.

Le maître d'œuvre portera une attention particulière :

- au confort thermique tant en hiver qu'en été sans avoir recours à un système de climatisation
- au confort visuel (éclairage naturel et artificiel) qui devra être performant
- au confort acoustique (isolement phonique, confort d'ambiance) qui devra être de qualité.

2 La zone de stationnement

Entre l'équipement sportif polyvalent et les espaces récréatif, de loisirs et sportifs sera positionnée une zone de stationnement.

Cette zone représente environ 1 000 m² et comprendra 45 places de stationnement environ et 4 places environ pour les personnes à mobilité réduite.

Cette zone de stationnement sera traitée de manière à limiter l'imperméabilisation des sols, ainsi :

- L'infiltration naturelle des eaux pluviales sera assurée,
- Elle sera plus facilement intégrée dans le paysage.

Exemples de traitement des sols envisagés : espaces engazonnés au centre de places de stationnement, calepinage avec gazon, calepinage avec graviers, calepinage avec pavés, pavés poreux, copeaux de bois...

Images de référence :



Commune de Brignais (Rhône)



Commune de Saint Nazaire d'Aude (IAude)



Commune de Courseulles (Cavados)



Commune de Villecroze les Grottes (Var)

3 Les espaces récréatif, de loisirs et sportifs

Les espaces récréatif, de loisirs et sportifs seront positionnés dans le reste de la zone, dans des espaces distincts :

- aire de jeux,
- aire de fitness,
- parcours santé.

Ils seront aménagés temporairement en attendant que les projets de caserne des sapeurs-pompiers et de caserne de gendarmerie soient aboutis.

Les aménagements légers qui composent ces espaces récréatifs, de loisirs et sportifs, seront facilement démontables et déplaçables.

Images de référence :



Commune de Vannes (Morbihan)



Commune de Brest (Finistère)



Commune de La Seyne-sur-Mer (Var)



Commune de Lucé (Eure-et-Loir)



Commune de Entraigues sur la Sorgues



Commune de La Seyne-sur-Mer